

Compte rendu du Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail du 22 juin 2017

A – Procès Verbal :

Approbation du procès verbal du 11 Mai 2017, néanmoins la CGT signale l'absence du cahier des charges sur le renouvellement de la messagerie « Outlook » en pièce jointe à ce dossier.

La collectivité nous répond que c'est un oubli et qu'elle s'engage à le fournir par mail à l'ensemble des OS.

B – Informations

Nous vous informons que l'ordre du jour du CHSCT n'a pas été respecté pour les raisons suivantes : impératifs de service et emploi du temps des élus ainsi que des intervenants.

La collectivité nous informe de l'arrivée d'un nouveau conseiller de prévention (Christophe Moreau) pour la direction de la culture .

Tour Bretagne : présence d'un peu d'amiante dans les sas de désenfumage qui sera traitée courant juillet.

Cette note fait suite aux précédentes transmises aux agents et directions concernées ainsi qu'aux élus CHSCT.

F – Action de Prévention

F.1 – Observatoire Social :

F.1.1 – Présentation de la synthèse des données RH de la direction de la Santé Publique.

Quatre filières et onze métiers y sont représentés pour un total de 56 agents :

- médicale => 26 médecins et infirmières.
- sociale => 9 agents dont 7 travailleurs sociaux
- administrative => 16 agents cadres de territoires, de proximités, secrétaires, ...
- technique => 5 agents d'accueil, ...

La direction de la Santé Publique a pour mission de promulguer l'accès aux droits, aux soins, ainsi que l'observation de la santé mentale et environnementale des Nantais.

De 2015 à 2020, la ville de Nantes assure la vice-présidence du Réseau Français des Villes Santé de l'OMS.

Elle participe aussi au projet de réseau des 12 villes de France comportant un service de santé scolaire.

Intervention CGT : sur les effectifs croissants dans les établissements scolaires et la diminution des agents de la mission santé publique.

La Mission Santé Publique nous répond qu'ils ont réorganisé le service en créant un demi temps plein et en transformant un poste d'infirmier scolaire en médecin scolaire pour une vision projetée à deux ans seulement, **la CGT s'interroge sur la vision des effectifs sur le long terme.**

C – Avis et Interpellations

Rappel des procédures pour le nettoyage des dalles amiantées dans les écoles.

Précision apportée concernant l'école Léon Blum, il n'y a pas d'amiante dans les sols.

Les OS (CFDTet CFTC) demandent à ce qu'il y ait une étude sur l'impact du travail du dimanche.

Réponse de la Collectivité : le travail du dimanche existe depuis un certain temps, elle n'est pas contre la démarche, néanmoins cela ne fait pas partie des sujets prioritaires de 2017.

Les OS demandent que cela soit vu pour 2018.

D – Management de la Sécurité au Travail

D.1 – La sécurité dans les parcours professionnels.

D.1.1– Bilan des formations sécurité 2016.

Intervention CGT : le retour pour la formation faite par les agents DVAJ n'a pas été concluante, en effet les agents n'ont pas trouvé de sens ou d'intérêt pour cette formation.

Comment ce fait-il qu'il y ait un taux d'absentéisme pour raison de service dans le cadre des formations obligatoires ? « ex : habilitation électrique ... ».

La collectivité trouve la remarque de la CGT pertinente et repose cette question aux intervenants qui n'ont aucune réponse concrète à ce jour.

Pourquoi tant d'absentéisme dans les formations de sécurité ?

La collectivité constate que les formations qui sont portées par les directions et dont les agents y trouvent un sens et un réel intérêt ont un taux d'absentéisme nettement plus faible.

E – Analyse des Risques

E.6 – Sport.

E.6.1 – Evolution du dispositif d'astreinte de décision.

Dossier faisant l'objet d'un report de séance lors du CHSCT du 11 mai 2017.

La collectivité se met en accord avec la loi sur le fait qu'un agent ne peut pas effectuer plus d'une astreinte sur quatre semaines.

Ainsi pour se mettre en conformité, trois agents de la direction des sports viendront compléter l'équipe.

La CGT est en accord sur le principe de mise en conformité avec la loi du dispositif d'astreinte, néanmoins les mandatés se sont abstenus sur ce vote à cause de divergence entre le dossier CT et le dossier CHSCT.

Vote : CGT et FO => Abstention CFDT, CFTC, UNSA => Pour

E.1 – Accidentologie.

E.1.1 – Bilan 2016 des accidents de travail et de trajet.

Présentation pour la première fois d'un bilan harmonisé Ville de Nantes, Nantes Métropole et CCAS, les informations à suivre ne concernent que la ville de Nantes.

Intervention CGT : sur le fait qu'il est regrettable de toujours mettre en avant et de comparer les coûts des accidents du travail à des coûts matériels, certes ils doivent être pris en compte mais les conséquences humaines sont négligées.

Accidents de Travail :

Les directions les plus impactées et en augmentation sont :

- Éducation => 88 AT – 1600 jrs
- Espaces Verts => 68 AT – 1710 jrs
- Parcours de Vie des Aînés => 51 AT – 1095 jrs

La direction enregistrant une forte baisse des accidents de travail :

- Tranquillité Publique => 15 AT – 138 jrs

Dans la typologie des accidents les plus fréquents, on retrouve :

- 1 - Les chutes ou accidents de plein-pied sur emplacement de travail => 42%
 - 2 - La rubrique « Divers » => 16%
 - 3 - Les objets en cours de manipulation => 14%
 - 4 - Dénivellation sur emplacement de travail => 6%
- etc ...

Dans la nature des lésions on retrouve :

- 1- Contusion / Hématome => 28%
 - 2- Entorse / Déchirure Musculaire / Fracture => 22%
 - 3- Douleurs Lombaires => 13%
 - 4- Plaie / Section Membre => 11%
- etc ...

La population la plus touchée par les accidents de travail est celle des non titulaires entre 20/29 ans.

La CGT s'interroge sur l'augmentation constante et régulière des accidents du travail malgré la mise en place de procédures et moyens de préventions.

D'autre part, parmi les orientations présentées, le renforcement des moyens humains n'est pas pris en compte (politique de moyens restreints, sous effectifs, surcharge de travail...).

La CGT interpelle la collectivité sur le taux de 40 % d'accidents ou aucune mesure n'a été envisagée ou mise en œuvre.

Accidents de Trajets :

La ville de Nantes comptabilise 88 Atj – 1223 jrs – 2525 jrs pour rechute / prolongation.

Baisse de 15% des Atj (avec et sans arrêt) 88 en 2016 contre 104 en 2015.

Baisse de 31% du nombre de jrs d'arrêt 1223 en 2016 contre 1778 en 2015.

Augmentation de la durée moyenne d'un arrêt 36 jrs en 2016 contre 35 jrs en 2015.

Augmentation du nombre de jrs d'arrêt issus des rechutes/prolongations antérieur à 2016
2525 jrs contre 2157 jrs en 2015.

La typologie des accidents de trajet en fréquence :

1 - à pied => 45%

2 - voiture => 24%

3 - 2 roues =>18% «dont 69% en Vélo et 31% en 2 Roue Motorisées»

4 - transport en Commun =>10%

5 - autres => 3%

La typologie des accidents de trajet en gravité :

1 - à pied => 54%

2 - transport en commun => 28%

3 - deux roues =>13%

4 - voiture => 5%

Les grandes orientations de la collectivité pour 2017 sont dans la continuité des années précédentes :

- former et sensibiliser les encadrants et les agents.
- développer des démarches de prévention structurantes.
- animer les réseaux d'assistants de prévention.
- continuer d'accompagner les directions dans la mise à jour du DU «document unique de prévention des risques professionnels».
- analyser systématiquement chaque AT.
- harmoniser nos dispositifs de sécurité au travail.

E.2 – Absentéisme

E.2.1 – Bilan 2016 sur l'absentéisme « hors maternité » harmonisé Ville de Nantes, Nantes Métropole et CCAS, les informations à suivre ne concernent que la ville de Nantes.

Répartition par filières de l'absentéisme pour raison de santé :

- Techniques => 11,51%
- Tranquillité Publique => 10,80%
- Médico - Social => 9,24%
- Administrative => 8,04%
- Sportive => 7,82%

La filière enregistrant le taux d'absentéisme le plus faible pour 2016 :

- Culturelle => 4,48%

Intervention de la CGT : qui fait remarquer à la collectivité que certains métiers sont en tension du fait de la pénibilité, du manque de personnel, de l'augmentation de la durée du travail, du vieillissement des populations et l'impact des réformes territoriales.

La collectivité répond : que le taux d'absentéisme élevé peut s'expliquer par la spécificité de certains métiers, «exposition aux risques, pénibilité, développement de pathologies personnelles, usure professionnelle...».

Les directions dont l'absentéisme pour raison de santé est le plus élevé :

- 1 - Éducation => 12,02%
 - 2 - Direction Relation Usager «DRU» => 11,41%
 - 3 - Tranquillité publique «DGSTP» => 10,24%
 - 4 - Petite Enfance «DPE» => 10,04%
 - 5 - Parcours de vie des Aînés «DPVA» => 10,01%
- etc ...

La CGT ainsi que les autres OS constatent l'évolution et la hausse constante de l'absentéisme pour raison de santé depuis 2011.

La CGT demande si l'absence des agents pour reclassement sont dans les statistiques ?

Pas de réponse de la Ville.

E.3 – État de santé des agents de la ville de Nantes et du CCAS.

E.3.1 – Rapport d'activités 2016 du service de Médecine Préventive Professionnelle

La médecine préventive nous informe de l'acquisition d'un logiciel plus performant qui lui permettra d'être plus précise dans les données de bilans futurs.

Elle nous informe aussi de l'arrivée d'un nouveau médecin pour novembre 2017, la médecine préventive sera alors au complet avec 5 médecins sur 5.

Bilan d'activité médicale :

- le nombre de visite médicale est de 2103 pour 2016 contre 2267 pour 2015
- le nombre d'examens médicaux complémentaires est de 3705 pour 2016 contre 3537 pour 2015
- le nombre de vaccinations est de 246 pour 2016 contre 204 pour 2015

Bilan d'activité divers :

- 26 études de postes ont été réalisées en 2016 dans 10 directions
- 10 visites de sites ont été effectuées en 2016 dans 5 directions

Répartition des avis d'aptitudes :

- 72% => Apte
- 24% => Apte avec restriction ou aménagement de poste
- 3% => Inaptitude
- 1% => Apte à suivre

Le nombre d'agent ayant des restrictions médicales s'élève à 728.

Les directions les plus impactés sont :

- 1 - Éducation => 118
 - 2 - CCAS - DPVA => 55
 - 3 - DPE => 54
 - 4 - Culture => 36
 - 5 - SEVE => 28
- etc ...

Intervention de la CGT : question concernant les aménagements de postes, la collectivité prend en charge la partie physique, qu'en est-il des aménagements de poste pour la partie psychologique ?

La collectivité répond : que cet aspect est bien pris en compte «allègement des charges de travail, réaménagement du temps de travail...».

La CGT demande pourquoi la mobilité volontaire dans certains cas est difficile ?

La collectivité répond : parce qu'elle inclut à la fois la mobilité volontaire et la mobilité pour raison de reclassement, les postes vacants susceptibles de convenir à un agent sont préemptés pour la mobilité dite de reclassement médicale et passe donc de ce fait en priorité.

E.4 – Risques spécifiques.

E.4.1 – Bilan 2016 des agressions.

Présentation là aussi d'un bilan harmonisé Ville de Nantes, Nantes Métropole et CCAS. Harmonisation des pratiques et des information ainsi qu'une nouvelle plaquette «que faire en cas d'agression ?» commune au trois entités. Les informations à suivre ne sont que pour la Ville de Nantes.

La collectivité annonce une diminution du nombre d'agressions en 2016 pour la Ville de Nantes (-16%) et le CCAS (-26%).

Le nombre d'agressions diminue plus particulièrement dans les directions suivantes :

- Relation aux Usagers (-50%)
- Tranquillité Publique (-40%)
- Inclusion Sociale (-31%)
- SEVE (-30%)

En revanche, le nombre de faits enregistrés augmente au sein de la direction des établissements culturels (+53%).

42% des agressions ont touché des femmes, 40% : des hommes et 18% : une équipe de travail (mixte) sur les trois entités.

Le nombre total d'agressions physiques est également en baisse pour 2016, néanmoins la Ville de Nantes et le CCAS sont les plus touchés avec 22 agressions physiques enregistrées.

Les directions impactées sont le Parcours de Vie des Aînés, Inclusion Social et Tranquillité Publique.

Enfin sur le nombre total de faits «déclarés» en 2016, 18 correspondent à des agressions internes 14 à la Ville de Nantes et 4 au CCAS, c'est-à-dire des agressions entre collègues ou entre un agent et un supérieur hiérarchique.

Intervention CGT : pourquoi la direction de la petite enfance ne fait pas partie des secteurs identifiés en hausse au niveau des agressions ?

La collectivité répond : que les chiffres sont sortis en début de bilan et qu'elle ne voulait pas surcharger la présentation du document.

Intervention CGT : Pourquoi seulement 19 arrêts de travail sur plus de 169 agressions ?

La collectivité répond que l'important pour l'agent c'est que la déclaration d'agression soit faite.

Des formations sont prévues pour la direction du SEVE et de la Culture concernant les agressions.

E.4.2 – Handicap : Bilan 2016 et procédures internes pour l'intégration et le maintien dans l'emploi.

Pour la Ville de Nantes, le taux d'emploi direct est de 6% => 207 agents.

Pour le CCAS le taux d'emploi direct est de 5,80% => 34 agents.

38% des agents ont +55 ans et 46% des agents ont entre 45 et 55 ans.

Le montant des marchés passés avec les secteurs adaptés et protégés est de 218 282 € pour 2016, il a été multiplié par quatre pour la ville durant ces trois dernières années.

La CGT intervient et demande pourquoi ?

Madame Lefranc répond que c'est une volonté politique des élus.

E.5 – Bilan Qualité de vie et Santé au Travail (QVST).

Premier bilan sur les actions pilotées ou portées par le service QVST durant l'année 2016. (harmonisation des pratiques et des informations sur les trois entités, animation du réseaux des conseillers de prévention, mise à jour du Document Unique...)

G – Locaux, Équipements et Techniques de Travail

G.1 – Présentation du Programme Pluri-annuel d'Investissement (PPI).

PPI Ville de Nantes = 417 M€ répartis entre :

- moyens de gestion (acquisitions/renouvellement de matériel/mobilier/véhicules ...)
- travaux d'amélioration (sols, peintures, portes ...)
- opérations individualisées (création ou réhabilitation d'envergure des équipements)
- entretien durable du patrimoine (assurer la la pérennité des bâtiments)
- subventions d'équipement (versées au partenaires de la ville)

Intervention de la CGT : en complément de la CFDT à propos des établissements culturels (Archives municipales, Bibliothèques municipales et notamment Jacques Demy) et de la petite enfance, peu adaptés en cas de fortes chaleurs ?

Réponse de la Ville : des travaux de couverture et de menuiserie sont prévus cet été pour les Archives. Pas de réponse pour les autres établissements.